

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 31 juillet 2014

## Communiqué de presse

### Les prix des carburants pour le mois d'août 2014

Dans le cadre de la révision mensuelle des prix des produits pétroliers, prévue par le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013, les critères observés en juillet 2014 aboutissent aux constats suivants :

- 1 – Baisse du cours du pétrole brut (Brent) de -3,9 %**, liée à la hausse rapide de la production américaine de brut ainsi qu'à ses stocks à leur plus haut niveau jamais atteint,
- 2 – Hausse du cours du butane de +0,9 %** liée à l'arrêt de la production libyenne de gaz,
- 3 – Légère hausse du cours du super de +0,2 % en Europe**, liée notamment à l'amélioration de l'activité économique en Europe et aux USA, ce qui favorise les importations de produit,
- 4 – Baisse du cours du gazole de -1 %**, liée au traitement important des raffineries aux USA, et donc aux exportations soutenues de gazole,
- 5 – Légère baisse du cours du dollar de -0,1 %.**

Il résulte de la conjonction de ces éléments qu'en Martinique, à compter du **1<sup>er</sup> août 2014 à zéro heure** :

**1 - les prix maximum des carburants routiers** sont fixés comme suit :

1. super sans plomb : **1,58 €/l** au lieu de 1,57 €/l au mois de juillet, soit +1 ct/l
2. gazole route : **1,25 €/l** soit un prix stable par rapport au mois de juillet 2014.

**2 - le prix maximum de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 22,16 €** au lieu de 21,98 € en juillet 2014 soit **une augmentation de 0,18 €.**

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 / 06-96-28-34-42 -audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/2

A titre de comparaison entre la France métropolitaine et la Martinique, les prix moyens des carburants sur le mois de juillet 2014 sont les suivants :

	<b>Juillet 2014</b>	
	<b>France métropolitaine</b>	<b>Martinique</b>
<b>Super sans plomb</b>	<b>1,53 €</b>	<b>1,57€</b>
<b>Gazole</b>	<b>1,30 €</b>	<b>1,25 €</b>

\* Source UFIP (prix moyens constatés)

L'observatoire des prix a été préalablement informé de ces évolutions.